REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/144 DU 24 SEPTEMBRE 2018 PORTANT NOMINATION A TITRE DEFINITIF DE CERTAINS MAGISTRATS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/001 du 29 février 2000 portant réforme du Statut des Magistrats, spécialement en son article 24 telle que modifiée à ce jour ;

Vu la Loi n° 1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/098 du 08 août 2018 portant Missions et Organisation du Ministère de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux ;

Vu la Décision n° 46/771 du 14 août 2018 du Conseil Supérieur de la Magistrature portant avis favorable à la nomination à titre définitif de certains magistrats ;

Vu les dossiers personnels et administratifs des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux ;

DECRETE :

Article 1 : Les Magistrats dont les noms suivent sont nommés à titre définitif aux grades et aux dates figurant au regard de leurs noms :

A. MAGISTRATS DES JURIDICTIONS SUPERIEURES

N° d'ordre	Nom et Prénom(s)	Matricule	Grade	Date
1.	NTACONZOBA Aimable	19282283(229.785)	10	18/08/2013
2.	NIYONGABO Ferdinand	19274809(229.754)	10	25/05/2013
3.	NIJIMBERE Innocent	16974895(225.580)	10	01/04/2010
4.	NDUWIMANA Yves	19277637(229.782)	10	23/06/2013
5.	INASHAZA Marie Viola	16903460(226.290)	10	26/08/2010
6.	HAVYARIMANA Gordien	16530416(226.761)	10	13/04/2011
7.	HABONIMANA Léopold	20 366 158	10	01/12/2017
8.	NSHIMIRIMANA Claude	21 666 261	10	04/12/2017
9.	KABIKA Vincent	21 259 568	10	02/03/2018
10.	NDIHOKUBWAYO Jean Marie	121 666 463	10	01/12/2017
11.	GATIMBA Geneviève	19 885 808	10	06/08/2016
12.	NAMARIBORI Patience	19280364 (229758)	10	08/08/2013
13.	NIYITEREKA Arcade	21 666 766	10	03/12/2017
14.	NKURUNZIZA Yvette	18 137 279	10	01/12/2017
15.	BIGIRIMANA Sylvère	20 441 435	10	01/12/2017

16.	FONDORI Eric	19 975 835	10	01/12/2017
17.	NSHIMIRIMANA Diomède	19 845 576	10	01/12/2017
18.	MANIRAKIZA Jean Berchmans	19 672 509	10	07/08/2016

B. LES MAGISTRATS DES JURIDICTIONS DE BASE

N° d'ordre	Nom et Prénom(s)	Matricule	Grade	Date
1.	KAMIKAZI Hélène	20 609 163	14	06/02/2015

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 24 septembre 2018,

Pierre NKURUNZIZA.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Gaston SINDIMWO.-

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA PROTECTION CIVIQUE ET GARDE DES SCEAUX,

Aimée Laurentine KANYANA.-